

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 100

Artikel: Le premier pas de Zurich : (suite de la page 1)

Autor: H.N.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Grand Conseil bernois : Un quart d'heure pour refuser le suffrage féminin sur le plan cantonal

Il n'a fallu qu'un quart d'heure aux députés du Grand Conseil pour repousser une motion visant à introduire sans tarder le suffrage féminin sur le plan cantonal. En effet, dans le canton de Berne, seules les communes peuvent, si elles le désirent, l'introduire, et cela depuis février 1968.

Un député, M. Fritz Moser, invita les députés à repousser la motion Hans Kohler. Pourquoi ? Toujours les mêmes arguments. Les femmes ne sont pas encore à même de se prononcer sur les grands problèmes ! Leur formation politique n'est pas suffisante ! La motion fut repoussée par 80 voix contre 46.

Quinze minutes ! Décidément, ces Bernois sont expéditifs quand il s'agit de manier le frein.

Le premier pas de Zurich

(Suite de la page 1)

conscients le droit d'exprimer leur opinion, prêtent l'exemple contraire en prenant part à une campagne politique. Il n'est donc pas du tout prouvé qu'elles resteront à la maison pendant que les autres dames se rendront aux urnes...

La grande crainte de ces antisuffragistes était que, si l'additif constitutionnel passait, il soit le prélude au suffrage féminin sur le plan cantonal, puis fédéral. Le projet a passé et nous espérons bien, avec un grand nombre de Zurichoises, que cette première victoire sera bientôt suivie de la grande victoire, pour laquelle nous luttons, sur le plan fédéral.

Coiffée par le slogan « Den Frauen zuliebe, ein männliches Ja » (un oui masculin pour l'amour des femmes), la propagande a été habilement conduite, avec bonne humeur, charme et esprit, tant dans la presse qu'à la radio ou la télévision. Dans la rue, slogan et bouquets de fleurs figurant sur des ballons et des sacs à commission en plastique, faisaient un effet certain, de même que le F bleu azur des badges arborés par les partisans. Les séances du cinéma itinérant, ainsi que les séances d'information organisées dans toutes les communes se sont révélées efficaces.

Au moment du 50e Comptoir suisse où Zurich est l'hôte officiel suisse, cette victoire est particulièrement bienvenue. Le moment était bien choisi pour ce canton qui se veut — et est — dans d'autres domaines à la pointe du modernisme, de faire craquer le corset dans lequel il maintenait jusqu'ici fermement, sur le plan politique, les femmes... qui n'ont d'ailleurs pas attendu cette permission pour se faire une place dans le monde du travail (40 % des Zurichoises exercent une activité professionnelle).

La première votation sur le suffrage féminin dans le canton de Zurich avait eu lieu il y a quelque 40 ans. Après une gestation longue et pénible, on en est enfin arrivé à la phase des réalisations.

H. N.

Schaffhouse: immer NEIN

Les citoyens du canton de Schaffhouse n'ont pas suivi l'exemple de Zurich les 13 et 14 septembre. Ils ont refusé par 7480 non contre 6698 oui les droits politiques aux femmes.

Les partisans du suffrage féminin, quoique déçus par ce résultat, n'ont pas désespéré. En effet, moins de 800 voix les séparent seulement de la victoire alors qu'en 1967 cet écart était de plus de 1500 et, en 1959 de presque 5500.

Le succès est pour demain.

La participation suisse à un congrès international d'infirmières au Canada

C'est à Montréal que vient de se tenir du 22 au 28 juin le Quatorzième Congrès quadriennal des infirmières.

La très belle salle Concordia, place Bonaventure a été le siège de cette manifestation à laquelle assistaient plus de 10 000 infirmières venues de 63 pays différents. Soulignons que cet événement marquait le 70e anniversaire de la plus ancienne association professionnelle créée par des femmes.

La délégation suisse forte de 70 membres de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) a pris une part très active à ce congrès qui, après les séances administratives de début, a pu traiter des grands problèmes actuels de la profession.

IMPORTANTE COLLABORATION SUISSE

Mlle Nicole- F. Exchaquet, présidente de l'Association suisse, membre du Conseil directeur du Conseil international des infirmières, a présidé une séance sur : « La recherche dans le domaine infirmier ». Mlle Renée de Roulet, infirmière-chef générale de l'Hôpital cantonal de Genève, a traité du « Service infirmier » lors d'une séance consacrée à « L'infirmière et l'exercice de la profession ». Mlle Jacqueline Demareux, directrice de l'Ecole d'infirmières « Le Bon Secours » à Genève, a parlé de « L'enseignement clinique » lors d'une table ronde traitant de « L'enseignement aux infirmières de demain ». Mlle Liliane Bergier, monitrice à l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge à Lausanne a présidé une séance sur « Les documents audiovisuels dans l'enseignement infirmier ».

Milles Erika Eichenberger, secrétaire générale de l'ASID, et Elisabeth Schwyter, présidente de la section genevoise de l'Association, ont participé comme conférencières à un forum sur « La constitution et le développement des associations nationales ».

Mlle Anny Pfirter, directrice du Service du personnel sanitaire du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, a pris part à une séance sur « L'infirmière prête pour les situations d'urgence » traitant du rôle du citoyen. L'élève infirmière, Mlle Ariane Radelfinger, lauréate d'un concours auquel participaient tous les membres juniors de l'Association (elle-même élève de première année à Genève) a été invitée à se joindre aux infirmières suisses et a parlé, lors d'une séance spéciale pour juniors, devant quelque 500 élèves infirmières.

Enfin, Mlle Marjorie Duvillard, directrice exécutive adjointe au Conseil international des infirmières, dont le siège est à Genève, a largement participé à la préparation et aux activités du Congrès.

VERS L'AVENIR

C'est une expérience enrichissante pour chacune des infirmières suisses qui ont participé à ce congrès. Le contact qu'elles ont pu établir avec leurs collègues de tous ces pays différents leur ont permis de partager de nombreuses idées et expériences et ceci pour leur grand bénéfice personnel. Tous les problèmes ont été abordés tant sur le plan professionnel que sur le plan économique et social. La formation de l'infirmière, les fonctions de chefs, l'amélioration du niveau des soins infirmiers, l'enseignement, ont fait l'objet d'une étude approfondie.

Un accent tout particulier a été mis sur l'avenir, les techniques électroniques, l'adaptation mentale et affective de l'infirmière de demain qui doit « atteindre un futur riche de réalisation au service de l'humanité ».

Françoise Morin-Delessert.

Abonnez-vous à « Femmes suisses »



Votre aide permet de poursuivre
la lutte contre la

Tuberculose

Aide suisse aux tuberculeux
10-12739 Lausanne

EN FRANCE

LA PROSTITUTION

En complément du feuillet sur Joséphine Butler, paru dans « Femmes suisses » des mois d'avril, mai, juin, et de notre article sur la prostitution en Suisse (juillet), nous reproduisons ci-dessous les intéressantes notes prises par Nonna Malachenko au cours d'une conférence sur la prostitution en France.

Dans un style très vivant, M. Scelles, président des équipes d'action contre la traite des femmes et des enfants, a évoqué le fléau de la prostitution et du proxénétisme.

D'après les chiffres des services de police, il y a en France 30 000 prostituées à plein temps et 30 000 à temps partiel. Il y a aussi 10 000 souteneurs connus de la police comme étant des proxénètes notoires (sans forcément avoir été condamnés comme tels). Enfin, à Paris, les « clients » des prostituées sont 6000, mais leur nombre atteint 45 000 pour la France entière. Chaque prostituée remet journalièrement à son souteneur de 100 à 300 francs, mais il existe des call girls qui gagnent beaucoup plus... 40 % des prostituées viennent des départements de l'ouest de la France. Venues à Paris pour améliorer leur situation, elles ont été recrutées quelques fois même dès le quai de la gare (on recrute beaucoup parmi les serveuses de café, les coiffeuses, les esthéticiennes, ou encore certains personnels intérimaires de bureau).

Les prostituées sont nombreuses : depuis la petite prostituée qui rencontre des clients dans un hôtel, la « marcheuse » qui va de telle à telle gare, la « chandelle » qui se tient debout près d'un hôtel, « l'amazone » qui opère en voiture (elles sont parfois deux, l'une jouant le rôle de chauffeur ; celle-ci peut être impliquée de proxénétisme et encourir un à deux ans de prison, avec en plus des amendes très fortes).

La règle est de les déraciner, de les séparer de leur famille, et même de les faire « disparaître » complètement (modification d'identité, départ vers le Proche-Orient ou d'Amérique du Sud, à moins que ce ne soit vers l'Afrique noire, surtout depuis l'urbanisation des villes).

La prostituée peut avoir de cinq à dix clients par jour ; pendant les week-ends quartier Barbès, ce chiffre atteint 50 à 60 clients et dans les maisons de tolérance, il oscille entre 100 et 120.

Chaque souteneur contrôle 2, 3, 4 ou 5 prostituées ; un souteneur appelé Roger le Grec (il était originaire de Saint-Etienne) disposait d'un véritable réseau de 28 prostituées avec congés hebdomadaires et une sorte de sécurité sociale. Cette affaire, très bien organisée, lui rapportait 2800 N.F. par jour.

La prostitution se pratique un peu partout. En France, les maisons de tolérance ont été abolies en 1946, ce qui a considérablement diminué le rythme et le nombre des clients. Les souteneurs ont cessé d'appuyer les policiers de chaque ville ; pourtant, dans certaines villes d'Allemagne, il existe des établissements considérables sous l'égide des municipalités. La plupart des pays d'économie dite libérale ont une prostitution plus ou moins importante. Celle qui existe dans les pays de l'Amérique du Sud défie toute imagination. Le christianisme fait reculer le fléau, mais on a trop tendance à penser que la prostitution existera toujours. Les dernières années ont montré que les prostituées pouvaient être réintégrées dans le milieu social (œuvre de l'abbé Talvas, Société pour la réinsertion sociale, sous l'égide du gouvernement).

Les prostituées volontaires pour se relever sont rachetées dans la proportion de 60 à 70 %, ce qui représente un succès considérable. Mais certaines sont trop marquées par la tuberculose, les drogues ou l'alcool.

Autre problème très grave, celui des mineures. Le nombre des prostituées mineures a sextuplé dans les dix dernières années : enlevées, droguées, contraintes par la force, ou conduites à la prostitution par l'auto-stop, le

besoin d'argent ou de drogue. Il existe d'ailleurs une prostitution des mineurs, filles et garçons.

Si les parents étaient mieux informés et avertis du problème, si les gens connaissaient mieux les pièges, on pourrait arriver à des répressions plus rapides. La brigade moudaine, la gendarmerie et l'office contre la proxénétisme sont compétents pour agir. Depuis douze ans des résultats positifs ont été obtenus sur le plan de la réglementation : les proxénètes ont fait exception au projet d'amnistie en 1966 et on est arrivé à faire fermer 180 hôtels. Malheureusement, l'observance de la législation en ce qui concerne les registres hôteliers n'est pas assez rigoureuse. Certes, les maladies vénériennes n'atteignent plus les chiffres de 1939, mais on pourrait arriver à de meilleurs résultats.

M. Scelles lance pour terminer un appel pour que les mouvements de lutte contre la prostitution soient soutenus. Il y va de l'avenir d'un grand nombre de jeunes qui tombent dans la prostitution et de celui des enfants qui y naissent.

Bulletin HECJF.

Appellation des mères célibataires

Nous avons lu dans le « Bulletin officiel français du ministère d'Etat chargé des Affaires sociales » ces intéressantes recommandations officielles :

Le ministre des Affaires sociales attire l'attention des administrations des établissements de soins ou de cure publics qui continuent à appliquer à l'endroit des mères célibataires, le vocable de « mademoiselle » — et dans certains cas, volontairement — alors que le tact le plus élémentaire voudrait que l'on s'adressât à elles sous le terme de « madame ».

Or, par une circulaire n° 9 SS du 8 janvier 1962, le ministre du Travail avait alors demandé aux présidents des conseils d'administration des caisses d'allocation familiales de substituer dans le libellé de tous les documents émanant de leurs services et destinés à des mères célibataires, le vocable de « madame » à celui de « mademoiselle ».

Par ailleurs, l'institution du « livret de famille pour les mères célibataires », par le décret du 9 avril 1960, permettait déjà de faciliter, pour ces femmes seules, les différentes démarches qu'elles pouvaient être amenées à accomplir.

Des instructions ont été adressées par le ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur aux administrations publiques pour qu'elles usent du vocable de « madame » à l'endroit des mères célibataires.

Il est donc souhaitable que cette instruction soit appliquée non seulement dans les rapports entre les administrations hospitalières et leurs employées, mais d'une façon plus générale entre ces mêmes administrations et toutes les mères célibataires avec lesquelles elles se trouvent en relation.



- fortifie le milieu buccal
- diminue les dépôts de tartre
- arrête le saignement des gencives
- insensibilise les collets
- prévient le déchaussement

dentifrice Asba,
conseillé par votre dentiste



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL T.él. (038) 573 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 269 95